



REMONDIS ELECTRORECYCLING

Saint-Thibault (10)

Dossier d'Autorisation Environnementale Unique

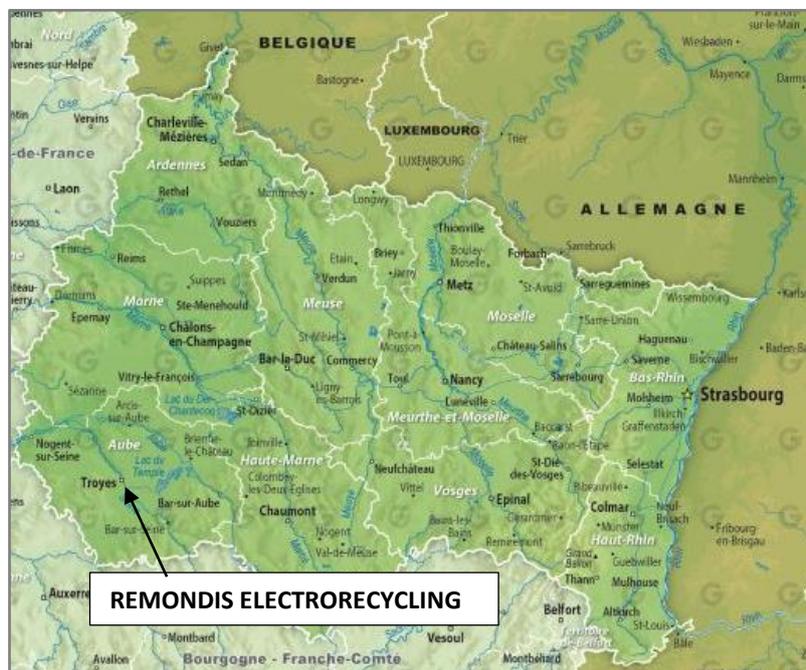
Version D – Novembre 2024

PJ n° 4 : Origine géographique des déchets

L'ensemble des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE) admis sur le site REMONDIS ELECTRORECYCLING de Saint-Thibault, provient à 95% de centres de regroupement et des éco-organismes (points de collecte en supermarchés, en déchèteries, en magasins d'électroménagers, etc...) de la Région Grand-Est et à 5% en direct c'est à dire « B2B » dans le département de l'Aube (contrats directs avec les entreprises et les administrations locales).

Ainsi les déchets proviennent des départements suivants :

- Aube
- Ardennes
- Marne
- Haute-Marne
- Meurthe-et-Moselle
- Meuse
- Moselle
- Bas-Rhin
- Haut-Rhin
- Vosges



L'acheminement de ces déchets est assuré par camions autorisés à la collecte et au transport des déchets transportés.

A noter que les évolutions de tonnage sollicitées, ne remettront pas en cause la provenance géographique des déchets reçus. Le gisement potentiel évolue au sein du territoire au regard des modes de consommations et du développement des points de collecte des DEEE.

Sur la base du tonnage total de 50 000 tonnes/an, la répartition future serait donc :

- 47 500 t/an provenant de la Région Grand Est via les Eco-organismes
- 2 500 t/an de l'Aube en prestations directes.

Les modes d'acceptation et les codes déchets admis sur le site de Saint-Thibault sont décrits dans la pièce jointe n°1 Notice Descriptive.